



UMT-Informationen pour clients externes de l'UMT

Sommaire

1	Domaine d'application	2
2	But.....	2
3	Mesures de sécurité et Sécurité au travail	2
4	Abréviations et définitions	2
4.1	Abréviations	2
4.2	Définitions	2
5	Responsabilités.....	2
6	Équipement et matériel.....	2
6.1	Équipement.....	2
6.2	Matériel	2
7	Description / Mode opératoire.....	3
7.1	Demande d'analyses.....	3
7.1.1	Préanalytique	3
7.1.2	Demande urgente	3
7.1.3	Formulaire de demande.....	3
7.1.4	Échantillons.....	3
7.1.5	Cas complexes	3
7.1.6	Résultats	3
7.2	Liste des analyses.....	4
7.2.1	Méthodes d'essai	4
7.3	Commande de produits sanguins labiles	4
7.3.1	Commande nominative.....	4
7.3.2	Commande non nominative.....	5
7.4	Irradiation de concentrés érythrocytaires.....	5
7.4.1	Contexte et recommandations.....	5
7.4.2	Procédure	5
7.4.3	Contrôle	6
7.4.4	Facturation	6
7.4.5	Retour à l'UMT	6
7.5	Produits sanguins labiles disponibles à l'UMT	6
7.5.1	Qualification biologique des dons	6
7.5.2	PSL particuliers.....	6
7.6	Identification des produits sanguins labiles	7
7.7	Transport des produits sanguins labiles	8
7.7.1	Organisation.....	8
7.7.2	Conditionnement.....	8
7.7.3	Contrôles d'entrée	8
7.7.4	Garanties fournies par l'UMT	9
7.7.5	Températures conformes à l'arrivée chez le client pour un transport de moins de 6h30..	9
7.7.6	Non-conformité	9
7.7.7	Retour du matériel	9
7.8	Traçabilité.....	9
7.8.1	PSL livrés par l'UMT	9
7.8.2	PSL transférés au CHUV avec un patient	9
7.9	Hémovigilance.....	9
7.9.1	Réaction transfusionnelle :	9
8	Documentation /Archivage.....	10
9	Références.....	10
10	Annexe.....	10

Status EFFECTIVE



1 Domaine d'application

Document à l'attention des clients externes de l'UMT.

2 But

Décrire les prérequis nécessaires de la part des clients externes pour demander des analyses ou pour obtenir des PSL.

3 Mesures de sécurité et Sécurité au travail

NA

4 Abréviations et définitions

4.1 Abréviations

Abréviation	Description
ASMT	Association Suisse de médecine Transfusionnelle
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
UMT	Unité de Médecine Transfusionnelle
EDTA	Éthylène Diamine Tétra-Acétique
SAS	Service d'Accréditation Suisse
TA-GVHD	Maladie greffon contre hôte associée à une transfusion
T-CH CRS	Transfusion Suisse
CHUV	Centre Hospitalier Universitaire Vaudois
PSL	Produits sanguins labiles
CE	Concentré érythrocytaire
CP	Concentré plaquettaire
PFC	Plasma frais congelé

4.2 Définitions

Terme	Description
NA	

5 Responsabilités

Rôle	Responsabilité
NA	

6 Équipement et matériel

6.1 Équipement

Équipement utilisé
NA

6.2 Matériel

Matériel utilisé
NA



7 Description / Mode opératoire

7.1 Demande d'analyses

7.1.1 Préanalytique

Sous la responsabilité du client (identification des patients, ordre des prélèvements, etc.). Le prélèvement des échantillons pour les analyses immunohématologiques doit être conforme aux recommandations de l'ASMT.

7.1.2 Demande urgente

- Toute demande urgente doit être annoncée par téléphone.
- Un supplément (OFAS 4706.00) est facturé pour les prestations demandées la nuit (de 19h00 à 7h00 heures), le dimanche et les jours fériés.

7.1.3 Formulaire de demande

- Chaque prélèvement est accompagné d'un bon de demande d'analyses de l'UMT (n°033), correctement rempli ainsi que tout autre document utile à la compréhension du cas. Préciser s'il s'agit d'une femme enceinte et la date d'injection de l'anti-D (Rhophylac®) ou si le tube contient du sang de cordon.
- La date du prélèvement doit être spécifiée pour chaque tube.
- Une demande de modification administrative comme un changement d'adresse ou de destinataire de la facture, faite ultérieurement à la demande d'analyse générera des frais supplémentaires, se référer à la liste des prix, disponible sur www.itransfusion.ch
- Un contrôle des groupes sanguins ABO et RH1 (D) est réalisé systématiquement sur chaque prélèvement, sauf lors de demande de recherche d'agglutinines froides.

7.1.4 Échantillons

- Chaque prélèvement doit être identifié au minimum par le nom, le prénom et la date de naissance complète du patient. L'UMT décline toute responsabilité quant aux résultats d'analyses effectuées à partir d'un prélèvement hémolysé ou dilué et se réserve le droit de refuser un échantillon non conforme, identifié de façon incomplète ou dont l'identité n'est pas concordante avec le bon de demande d'analyses.
- En principe l'UMT n'accepte que des échantillons EDTA, non décantés.
- La quantité minimale de sang à prélever est indiquée sur le bon de demande d'analyses de l'UMT (n°033). Pour le suivi de grossesse une quantité minimale de 4.9 ml est nécessaire.
- Les prises capillaires ne sont acceptées que pour les bébés de moins de 4 mois (joindre un échantillon de la mère).
- Pour la recherche d'agglutinines froides ou lors d'un bilan d'hémolyse, un des échantillons doit être transporté dans un thermos à 37°C si possible non décanté ou alors immédiatement décanté après 2 heures d'incubation à 37°C, puis transporté à température ambiante. Le second échantillon doit rester à température ambiante. Ces prélèvements ne vont en aucun cas au réfrigérateur !

7.1.5 Cas complexes

L'UMT se réserve la possibilité d'effectuer des analyses complémentaires ou de sous-traiter les cas complexes au laboratoire de référence de Transfusion Interrégionale CRS SA à Berne (ceci est précisé dans le commentaire accompagnant les résultats).

7.1.6 Résultats

- Les résultats sont transmis par courrier au demandeur, accompagnés d'une carte de groupe sanguin. Celle-ci doit être remise au patient, en particulier lorsque des anticorps ont été mis en évidence.



UMT-Informationen pour clients externes de l'UMT

- Les commentaires figurant dans les rapports de l'UMT peuvent être copiés, pour autant que la source soit citée.
- Les résultats préliminaires des analyses demandées en urgence sont transmis par email. La confidentialité des données transmises doit être garantie, en tout temps, par le demandeur.

7.2 Liste des analyses

Les prestations de laboratoire sont codifiées selon la liste des analyses avec tarif de l'OFAS et consultables sur www.itransfusion.ch

7.2.1 Méthodes d'essai

- Méthodes commerciales installées et validées (selon les techniques du fabricant) ou internes (validées), qui respectent les recommandations de Transfusion Suisse (T-CH CRS).
- Au vu du caractère qualitatif des méthodes, l'incertitude de mesure n'est pas applicable aux analyses immunohématologiques.
- D'autres renseignements peuvent être obtenus sur la page de l'UMT du registre du SAS (numéro d'accréditation 371) :
<https://www.sas.admin.ch/sas/fr/home/akkreditiertestellen/akkrstellensuchesas.html>

7.3 Commande de produits sanguins labiles

7.3.1 Commande nominative

Commande

Toute commande doit être effectuée au moyen d'un bon de demande d'analyses de l'UMT (n°033) et envoyée à l'adresse email umt.urgences@chuv.ch. Les commandes urgentes doivent également être annoncées par téléphone.

Tests prétransfusionnels

- Les tests prétransfusionnels sont effectués selon le principe du « Type & Screen », sauf indication de compatibiliser.
- Ils sont valables quatre jours, jour du prélèvement compris. L'UMT décline toute responsabilité lorsque des CE préparés depuis plus de quatre jours sont transfusés.

Libération des PSL

Des PSL nominatifs ne peuvent être délivrés par l'UMT que si les groupes sanguins ABO et RH1 (D) sont confirmés.

Ceci implique l'envoi de deux échantillons sanguins (chacun accompagné d'un bon de demande d'analyses de l'UMT), prélevés séparément l'un de l'autre ou d'un seul échantillon accompagné soit d'une copie de la carte de groupe valide (datant de moins de 20 ans) ou d'un rapport avec signature comportant le résultat d'une détermination de groupe ABO et RH1 (D).

Validité des PSL

La date de péremption des CE est au moins équivalente à la date de validité des tests prétransfusionnels. Les CE pédiatriques sont valables 9 jours et peuvent être distribués même s'ils périssent le jour de la livraison.

Transport des PSL

Le moyen d'acheminement des PSL doit être indiqué sur le bon de demande. Le transport des PSL est à charge du client.



Retour à l'UMT

Aucun PSL livré ne peut être retourné à l'UMT (en cas d'anomalie du PSL ou de cas particulier, la situation doit être discutée le plus rapidement possible avec les responsables de l'UMT).

7.3.2 Commande non nominative

Commande

- Les commandes sont effectuées soit par le biais du site internet « Commandes en ligne » et l'utilisation d'un login personnel, soit envoyées à l'adresse email umt.urgences@chuv.ch (formulaire UMT de commande non nominative de PSL et de matériel ou document émis par le client).
- Les commandes de CP, de CE irradiés, de CE pédiatriques ou de CE phénotypés doivent être annoncées préalablement par téléphone, de même que les commandes en urgence.
- Un supplément est facturé pour les livraisons effectuées la nuit (de 19h00 à 7h00), le dimanche et les jours fériés ainsi que pour toute commande de CE avec phénotype particulier (se référer à la liste des prix disponible sur www.itransfusion.ch).
- En cas de pénurie de PSL, les responsables de l'UMT se réservent le droit de discuter la commande.

Validité des PSL

Les CE livrés sont valables au minimum encore 14 jours ou selon entente avec le demandeur. Les CE pédiatriques sont valables 9 jours et peuvent être distribués même s'ils périssent le jour de la livraison.

Retour à l'UMT

Aucun PSL livré ne peut être retourné à l'UMT (en cas d'anomalie du PSL ou de cas particulier, la situation doit être discutée le plus rapidement possible avec les responsables de l'UMT).

7.4 Irradiation de concentrés érythrocytaires

7.4.1 Contexte et recommandations

L'irradiation des CE permet la prévention de la réaction post-transfusionnelle du greffon contre l'hôte (TA-GVHD).

Il est conseillé de transfuser les CE irradiés dans les 24-48h après irradiation, afin d'éviter une accumulation trop importante de potassium dans la poche, néanmoins leur validité va jusqu'à 14 jours après l'irradiation.

7.4.2 Procédure

- Les CE sont irradiés au moyen d'un irradiateur RS3400 à rayons X de RadSource
- La dose est de 25 Gy



7.4.3 Contrôle

Le demandeur est responsable de vérifier que le CE a été irradié correctement en contrôlant l'étiquette d'irradiation figurant sur le PSL :

Exemple irradié



Exemple non irradié



7.4.4 Facturation

Un supplément est facturé par PSL irradié (se référer à la liste des prix disponible sur www.itransfusion.ch).

7.4.5 Retour à l'UMT

Aucun PSL livré ne peut être retourné à l'UMT (en cas d'anomalie du PSL ou de cas particulier, la situation doit être discutée le plus rapidement possible avec les responsables de l'UMT).

7.5 Produits sanguins labiles disponibles à l'UMT

La liste et le prix des PSL ainsi que les conditions générales sont disponibles sur le site Internet TIR CRS SA (www.itransfusion.ch).

7.5.1 Qualification biologique des dons

Tous les PSL sont déleucocytés, testés et préparés selon les prescriptions T-CH CRS. Pour plus de renseignements, consulter les sites Internet de TIR CRS (www.itransfusion.ch), de T-CH CRS (www.transfusion.ch).

7.5.2 PSL particuliers

CE phénotypés :

- Seuls les phénotypes érythrocytaires demandés sont contrôlés par l'UMT avant la livraison. Les autres phénotypes figurant sur l'étiquette du PSL ne sont transmis qu'à titre indicatif et doivent impérativement être recontrôlés avec des antisera spécifiques lorsque la transfusion nécessite l'absence d'un antigène particulier (se référer à la liste des prix disponible sur www.itransfusion.ch).
- Pour les patients dont le pourcentage de donneurs compatible est < 5%, anticiper les besoins transfusionnels et adresser une demande soit en contactant le médecin UMT soit en adressant la demande à l'adresse mail medecin.vd@itranfusion.ch, au moins 4 jours à l'avance pour permettre la recherche des donneurs compatibles et la qualification des PSL (se référer à la liste des prix disponible sur www.itransfusion.ch).

CP HLA compatibles :

Anticiper les besoins transfusionnels et adresser une demande soit en contactant le médecin UMT, soit en adressant la demande à l'adresse mail medecin.vd@itranfusion.ch, au moins 4 jours à l'avance pour permettre la recherche des donneurs compatibles et la qualification des PSL (se référer à la liste des prix disponible sur www.itransfusion.ch).



UMT-Informationen pour clients externes de l'UMT

7.6 Identification des produits sanguins labiles

Etiquette ISBT 128

The diagram shows an ISBT 128 label with several callouts:

- N° de prélèvement:** Points to the barcode and the number '3' at the end of the ISBT 128 code.
- Type de produit:** Points to the product code 'E3846V00'.
- Groupes ABO Rh1(D), phénotype Rhésus et Kell:** Points to the blood group information 'A RhD POS cc D. Ee Kell neg'.
- Date de péremption:** Points to the expiration date 'Exp.: 22 Mars 2022 23:59'.
- Antigènes érythrocytaires:** Points to the antigen profile 'D. C- c+ E+ e+ Cw- K-'.
- D faible, D variant:** Points to the note 'D weak, D variant'.

The label text includes:

Prélèvement : 08 Fév 2022
 Préparé et testé selon la loi fédérale sur les produits thérapeutiques ainsi que les prescriptions du T-CH CRS

Interregionale Blutspende SRK AG
 Transfusion Interregionale CRS SA
 BE: 031 384 23 33
 VD: 021 314 65 67
 VS: 079 388 25 05

E3846V00
Concentré éry déleucocyté
Pour transf. dans 100ml SAG-M
 Préparé d'une unité de sang complet
 Contenu en leuco < 1x10⁶ par unité
 Vol 275 +/- 75 ml, hématoците 0.8 +/- 0.1
 Conserver sans interrup. entre 2 et 6°
 Empil.tub.à transf.avec filtre 170-200µm
 Ne pas réutiliser les unités entamées
 Note: swissmedinfo.ch (AIPS)

Exp.: 22 Mars 2022 23:59

D. C- c+ E+ e+ Cw- K-

EK IMM-HÄ

D weak, D variant

Identificateur ISBT 128	Pays	Région	Année	N° de série	Flag	Check digit**
=	H	0160	22	200669	22	3

*Utilisé pour les contrôles informatiques de l'étiquetage du produit

**Utilisé pour le contrôle de la saisie informatique à l'aide du clavier



7.7 Transport des produits sanguins labiles

7.7.1 Organisation

L'organisation et les frais du transport sont à la charge du client (cf. conditions générales disponibles sur le site internet TIR CRS SA (www.itransfusion.ch)).

7.7.2 Conditionnement

- Les PSL sont conditionnés dans des caisses isothermes validées (une par type de PSL) et scellées pour le transport.
- L'UMT décline toute responsabilité si le client désire utiliser d'autres moyens de conditionnement.

Concentrés érythrocytaires (CE):

Petite caisse :

- Accompagnés de 5 petits corps froids pour le transport de 1 à 8 CE.

Grande caisse :

- Accompagnés de 2 grands corps froids pour le transport de 9 à 25 CE.

La température des corps froids et des caisses isothermes au départ est comprise entre +2 et +4°C.

Concentrés plaquettaires (CP):

Petite caisse :

- Accompagnés de 5 petits corps tempérés pour le transport de 1 à 3 CP.

Grande caisse :

- Accompagnés de 8 petits corps tempérés pour le transport de 6 à 20 CP.

La température des corps tempérés au départ est comprise entre +15 et +19°C et les caisses isothermes sont à température ambiante.

Plasmas frais congelés (PFC):

Petite caisse :

- Accompagnés de 5 petits corps congelés pour le transport de 1 à 3 PFC.

Grande caisse :

- Accompagnés de 2 grands corps congelés pour le transport de 4 à 12 PFC.

La température des corps congelés au départ est < -30°C et les caisses isothermes sont à température ambiante.

7.7.3 Contrôles d'entrée

Le client est responsable de s'assurer entre autres de :

- La présence de scellés sur la caisse.
- La concordance entre la commande, la livraison et le bulletin de livraison.
- L'état des PSL (aspect, couleur, conditionnement, étiquetage).
- La durée du transport (l'heure de départ de l'UMT est indiquée sur le bulletin de livraison).



7.7.4 Garanties fournies par l'UMT

- Avec une température ambiante entre -6°C et 33°C, les PFC et CE conditionnés selon §7.7.2 restent à une température conforme aux exigences de transport pendant 6h30.
- Avec une température ambiante entre 15°C et 33°C, les CP conditionnés selon §7.7.2 restent à une température conforme aux exigences de transport pendant 6h30. Avec une température ambiante < 15°C, transport de CP uniquement sur demande expresse du client (responsabilité avec le client selon les CG TIR).

7.7.5 Températures conformes à l'arrivée chez le client pour un transport de moins de 6h30

- La température des CE doit être comprise entre +2 et +10°C.
- La température des PFC doit être inférieure à -20 °C.
- La température des CP doit être comprise entre +18 et +28°C.

Valeurs définies dans les prescriptions par Transfusion CRS Suisse, chapitres 18A, 18B et 18C.

7.7.6 Non-conformité

- Toute réclamation doit être adressée sous forme écrite (courrier, courriel).
- En cas d'anomalie du PSL ou de cas particulier, la situation doit être discutée le plus rapidement possible avec les responsables de l'UMT.

7.7.7 Retour du matériel

Les caisses et les corps froids doivent être retournés à l'UMT dans les 48 heures. Dans le cas contraire, le matériel sera facturé au client.

7.8 Traçabilité

7.8.1 PSL livrés par l'UMT

Le client est responsable d'appliquer des mesures permettant d'assurer la traçabilité de tout PSL livré par l'UMT (identité du receveur ou destruction).

7.8.2 PSL transférés au CHUV avec un patient

- Les PSL transférés au CHUV en même temps qu'un patient et non transfusés pendant le transport sont détruits par l'UMT (les conditions d'acheminement n'étant pas contrôlées).
- L'UMT informe le laboratoire fournisseur de ce fait.

7.9 Hémovigilance

7.9.1 Réaction transfusionnelle :

L'établissement en charge du patient doit :

- Informer immédiatement l'UMT de la réaction transfusionnelle (transmission du numéro du PSL par téléphone et par mail).
- Effectuer les investigations nécessaires, afin de préciser la relation de causalité avec le PSL.
- Suivre les recommandations de Swissmedic (www.swissmedic.ch) et déclarer l'incident à l'autorité de surveillance.
- Adresser à l'UMT un tube de sang EDTA du patient et un segment du CE, si ce dernier a été testé par l'UMT.



UMT-Informationen pour clients externes de l'UMT

8 Documentation /Archivage

NA

9 Références

Référence (description/titre)
Liste de prix, disponible sur www.itransfusion.ch

10 Annexe

No.	Titre
NA	

Status EFFECTIVE